

Secrétariat général

Direction de la Citoyenneté et de la Migration Bureau de la Réglementation Générale et des Élections Missions de Proximité

Mél: pref-cni-passeport@pyrenees-orientales.gouv.fr

Tél: 04.68.51.66.32 Tél: 04.68.51.66.38

Mis à jour le 27 Avril 2021

DOSSIER DE CANDIDATURE AU TITRE DE MAITRE-RESTAURATEUR

Le titre de maître-restaurateur récompense l'excellence des meilleurs professionnels de la restauration traditionnelle, en valorisant leur compétence ainsi que leur engagement en faveur de la qualité.

IDENTITÉ DU CANDIDAT
Nom
Prénom(s)
Date et lieu de naissance
Fonction au sein de l'établissement :
depuis le :
ÉTABLISSEMENT
Enseigne du restaurant
Adresse complète
Code postal Commune
Téléphone :Portable
Courriel@
Si l'entreprise est de forme sociale
Adresse du siège social
Raison sociale de la société
IDENTITÉ DU CUISINIER
à compléter uniquement si vous justifiez des conditions requises au paragraphe 4 (voir au verso)
Nom
Prénom(s)
Date et lieu de naissance
Fonction au sein de l'établissement :
depuis le :
Fait àle

Nom et signature du demandeur

.../...

Conditions requises pour l'obtention du titre de maître-restaurateur

Le candidat doit être dirigeant ou employé d'un fonds de commerce de restauration et justifier de <u>l'une</u> des conditions suivantes :

- 1° Être titulaire du Brevet Professionnel, du Baccalauréat Professionnel ou d'une Certification de niveau IV ou supérieur enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ;
- 2° Être titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle, du Brevet d'Études Professionnelles ou d'une certification de même niveau enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles, accompagné d'une expérience professionnelle de 5 ans en qualité de dirigeant ou d'employé d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration ;
- **3° Justifier**, en tant que **dirigeant ou employé** d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration, d'une expérience professionnelle de 10 ans **SI** le dirigeant ou employé n'est pas titulaire de l'un des diplômes, titres ou certificats mentionnés au 1° ou au 2°;
- **4° Justifier** au minimum d'une expérience professionnelle de 5 ans en tant que **dirigeant ou employé** d'une entreprise exploitant un fonds de commerce de restauration s'il n'est pas titulaire de l'un des diplômes, titres ou certificats mentionnés au 1° ou au 2° **ET** ne possède pas les qualifications professionnelles requises à condition que l'activité de chaque établissement soit placée sous le contrôle technique, effectif et permanent, **d'un cuisinier détenant** un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle délivré pour l'exercice du métier de cuisinier, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé à un **niveau V** ou à un niveau supérieur et justifiant, lorsqu'elle est requise, d'une expérience professionnelle minimale de cinq ans.

<u>IMPORTANT</u>: le caractère professionnel des diplômes, certificats ou titres requis impliquent que le diplôme ait préparé à l'exercice **du métier de restaurateur** (par exemple mention « restaurant », «cuisine », etc.)

NB: Ces dispositions sont indistinctement applicables aux ressortissants d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Liste des pièces à fournir par courrier

- 1. le FORMULAIRE ci-joint, dûment rempli, daté et signé,
- 2. lettre de CANDIDATURE précisant clairement le contexte dans lequel est formulée la demande (1, 2, 3 ou 4),
- 3. justificatif d'un des DIPLÔMES précités (diplômes ou certificats) (copie)
- 4. justificatifs de l'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE selon le cas (contrat de travail, bulletins de salaires, copie des statuts, pv d'assemblée générale de nomination de dirigeant etc...)
- 5. **EXTRAIT K-BIS** de moins de 3 mois précisant l'historique du fonds géré (pour les dirigéants), (**original**)
- 6. attestation sur l'honneur du chef d'entreprise que lui-même ou la société sont à jour des COTISATIONS fiscales ou sociales exigibles,
- 7. pièce d'identité en cours de validité, (copie)
- 8. pour les personnes de nationalité étrangère, titre de séjour en cours de validité, (copie)
- 9. RAPPORT D'AUDIT établi conformément aux dispositions du décret du 14 septembre 2007, (original)

Service destinataire

Préfecture des Pyrénées-Orientales

Direction de la Citoyenneté et de la Migration Bureau de la Réglementation Générale et des Élections Missions de Proximité - TMR 24 Quai Sadi Carnot - 66951 PERPIGNAN